

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Diversité des expressions culturelles



POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact et réalisations du projet UNESCO/UE de Banque d'expertise









PRÉFACE

UNE BANQUE D'EXPERTISE MONDIALE AU SERVICE DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT

LES ÉTAPES CLÉS

LE CHANGEMENT EN ACTION

10 RÉSULTATS PRINCIPAUX

13 APERÇUS SUR L'IMPACT DE LA BANQUE D'EXPERTISE

Recommandations pour soutenir

les industries créatives : Argentine • Barbade • Malawi • Kenya

Plans d'action stratégiques :

Honduras • Niger

Stratégies de valorisation des ressources

culturelles:

Burkina Faso • Viet Nam• Haïti

Révision des politiques culturelles nationales : Maurice · Seychelles · Cambodge · République démocratique du Congo

PERSPECTIVES D'AVENIR. TRAVAILLER AVEC LA **BANQUE D'EXPERTISE APRÈS 2015**

TRANSFORMER NOTRE MONDE: Contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Section de la diversité des expressions culturelles Secteur de la culture UNESCO 7, place de Fontenoy, F-75352 Paris 07 SP, France convention2005@unesco.org http://fr.unesco.org/creativity/

Rédactrice en chef :

Danielle Cliche, Secrétaire de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Coordination:

Laurence Mayer-Robitaille, Section de la diversité des expressions culturelles (UNESCO)

Rédaction et édition :

Lindsay Cotton, Anthony Krause, Laurence Mayer-Robitaille, Reiko Yoshida, Clémence Varin, Section de la diversité des expressions culturelles (UNESCO) Lisa Hiller-Garvey (SmallWorldStories)

Conception graphique :

Maro Haas

Photo de couverture :

© Jaime Rojo, El Anatsui Shows Both "Gravity and Grace" in New York - Ink Splash

Copyright UNESCO 2016 Impression : UNESCO

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les photographies utilisées dans cette publication le sont à titre d'illustration seulement et ne représentent pas nécessairement le pays ou les activités décrites dans le texte.

PRÉFACE

Parallèlement aux efforts que nous avons engagés en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, nous devons placer la créativité et l'innovation au cœur de notre action mondiale.

Les données disponibles tendent à montrer que les industries culturelles et créatives sont des moteurs importants de l'économie. Elles sont créatrices de revenus, d'emplois et de recettes d'exportation. Or, les investissements dans des systèmes durables de gouvernance de la culture peuvent également contribuer à ouvrir de nouvelles pistes de développement.

Cette priorité est reflétée dans les principes et les objectifs du remarquable projet de partenariat entre l'UNESCO et l'Union européenne (UE) que présente cette publication.

En fournissant une assistance technique aux pouvoirs publics de 13 pays en développement afin de les aider à élaborer et à renforcer leurs politiques et leurs stratégies dans le domaine des industries culturelles et créatives, ce projet renforce l'idée qu'il est possible d'instaurer une gouvernance efficace grâce à un système qui réponde aux demandes et aux besoins des individus.

Le cadre établi par la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ratifiée à ce jour par 144 Parties dont l'UE, témoigne des effets positifs engendrés par l'élaboration participative de politiques culturelles, ainsi que des moyens par lesquels les gouvernements peuvent œuvrer ensemble afin de libérer le potentiel créatif des sociétés. Nous sommes désormais mieux à même de montrer comment le choix d'investir dans les politiques culturelles et la créativité peut transformer les sociétés, et disposons de meilleurs outils pour suivre l'impact structurel de nos initiatives visant à promouvoir la culture dans l'optique du développement durable.

Face à des demandes toujours plus grandes d'interventions en faveur du renforcement des capacités à long terme dans de nouveaux domaines prioritaires – numérique, culture et commerce, liberté artistique, mobilité des artistes, traitement préférentiel – l'UNESCO se réjouit à l'idée de travailler à nouveau en partenariat avec l'Union européenne afin d'accroître l'impact de nos actions conjointes et d'en garantir la durabilité.

Francesco Bandarin

Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture



Le projet UNESCO/UE de Banque d'expertise pour renforcer les systèmes de gouvernance de la culture dans les pays en développement a été lancé en 2010 grâce au financement de l'Union européenne (UE). Il s'agit du premier projet dans le monde ayant spécifiquement pour objet d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les principes et les objectifs de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La Banque d'expertise travaille avec les pays en développement qui ont ratifié la Convention. Par le biais de son réseau de 30 experts internationaux de premier plan dans le domaine des politiques culturelles, elle fournit une assistance technique à long terme afin d'appuyer les efforts engagés par les pays pour élaborer et renforcer leurs politiques et leurs stratégies en faveur de la culture et, plus particulièrement, des industries culturelles et créatives.

Entre 2010 et 2015, le projet a apporté son soutien à 13 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes pour les aider à mettre en place des cadres juridiques,

La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est un accord international juridiquement contraignant ratifié par 144 Parties (en juin 2016), y compris l'Union européenne, et contribue à garantir aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier la possibilité de créer, de produire, de distribuer et de jouir d'un large éventail d'activités, de biens et services culturels, y compris les leurs.

A cette fin, la Convention encourage les gouvernements à adopter des politiques et mesures culturelles qui encouragent la créativité, facilitent l'accès et la participation des créateurs aux marchés nationaux et internationaux, et assurent l'accès à une diversité de biens et services culturels pour l'ensemble du public.



réglementaires et/ou institutionnels et à introduire des politiques traitant du rôle de la culture dans le cadre du développement socio-économique. Formulées à l'intention d'institutions publiques telles que les ministères, les organismes publics et les pouvoirs publics locaux chargés de la gouvernance de la culture, ces recommandations stratégiques ont par ailleurs aidé les pays à intégrer la culture dans leurs politiques et plans nationaux de développement.

Des industries culturelles et créatives dynamiques sont considérées comme des instruments utiles au développement économique et social inclusif. Beaucoup de pays commencent à utiliser la Banque d'expertise pour exploiter le potentiel des expressions culturelles afin de créer des emplois, de renforcer les compétences, de réduire les inégalités et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations.

Le partenariat pour le développement créé dans le cadre du projet répondait aux demandes des pays et était conçu comme un processus entièrement pris en charge et mené au niveau national. Les pays ont donc dû recenser leurs besoins en matière de politiques publiques; montrer qu'ils avaient la capacité financière et organisationnelle de soutenir des missions sur le terrain; constituer des

équipes nationales multipartites; et démontrer que l'aide était destinée à les accompagner dans le cadre de leurs réformes des politiques en cours.

Chacun des 13 pays concernés a constitué une équipe nationale composée de représentants des institutions gouvernementales, du secteur privé et de la société civile, réunissant globalement 1800 parties prenantes.

Démontrant les effets positifs de l'élaboration participative des politiques, ce projet d'assistance technique a contribué à renforcer la coordination entre les acteurs politiques et les professionnels de la culture, de même que la coopération intersectorielle entre les différents ministères. Ce projet novateur atteste de la priorité accordée par l'UE et l'UNESCO non seulement au plaidoyer en faveur de la culture et du développement, mais aussi à la nécessité de soutenir les acteurs publics et privés dans cette optique. Il soutient l'idée qu'une gouvernance efficace passe par un système qui répond aux demandes et aux besoins des populations : un système transparent dans ses processus décisionnaires, participatif car il implique la société civile, et informé grâce à la collecte régulière de données pouvant éclairer les décisions relatives à l'élaboration des politiques.



LES ÉTAPES CLÉS

L'UNESCO identifie **30 experts internationaux de premier plan** dans le domaine des politiques culturelles, issus de toutes les régions géographiques et de toutes les disciplines.

▶ 13 pays partenaires sont sélectionnés à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

2011

2012

En se fondant sur les besoins et priorités des pays partenaires,

19 experts mènent

37 missions d'assistance technique dans 13 pays partenaires, représentant au total 835 journées de travail.



• Des activités de suivi sont menées au Burkina Faso, au Cambodge, au Niger et au

Viet Nam. Elles permettent à ces pays de consolider les progrès réalisés et d'assurer la mise en œuvre et la durabilité des projets.

Pendant cette même période, l'Argentine, la Barbade, la République démocratique du Congo, Haïti, le Honduras, le Kenya, le Malawi, Maurice et les Seychelles bénéficient d'**activités de suivi à distance**.

2013-14 2015

- Présentation des résultats lors de la 7° session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Réunion à Paris de la Banque d'expertise afin de **partager** les expériences et les enseignements tirés du projet et de finaliser un guide méthodologique sur l'assistance technique aux pays en développement.
- Publication en anglais, français et espagnol de Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement.

Présentation des résultats à Bruxelles dans le cadre d'une conférence de haut niveau portant sur « L'intégration de la culture dans les programmes de développement » en présence de la Directrice générale de l'UNESCO et du Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement.

LE CHANGEMENT EN ACTION

Cinq priorités

Afrique

La mise en place de partenariats pour le développement avec l'Afrique est une priorité centrale de l'UNESCO et de l'Union européenne. De même, l'un des objectifs majeurs de la Convention de 2005 consiste à favoriser l'accès aux marchés internationaux des biens et services culturels provenant des pays en développement, en particulier d'Afrique, et de faciliter la mobilité des artistes et des professionnels de la culture grâce à des mesures de traitement préférentiel. La Banque d'expertise compte 15 experts africains, et sept pays d'Afrique ont bénéficié de missions d'assistance technique.

Égalité des genres

L'égalité des genres représente à la fois l'une des deux priorités globales de l'UNESCO ainsi qu'une pierre angulaire de la politique de l'UE. La Convention de 2005 encourage spécifiquement l'adoption de politiques et de mesures destinées à soutenir les femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions culturelles, et comme citoyennes participant à la vie culturelle. Composée à 50 % de femmes, la Banque d'expertise respecte pleinement l'équilibre entre les genres. Le projet entend également renforcer la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques et accroître leur contribution au secteur de l'économie créative.

Développement durable

Ratifiée par l'UE en 2006, la Convention de 2005 fournit un cadre d'action pour les politiques de développement durable. Or, même dans les cas où des politiques existent, les secteurs de la culture souffrent souvent d'un manque de ressources humaines et financières, de structures institutionnelles faibles et d'un manque de connaissances. Le renforcement du capital humain est placé au cœur du projet UNESCO/UE. Dans cette optique, le projet a encouragé et soutenu l'adoption de politiques qui placent la culture, la créativité et l'innovation au service d'une croissance économique inclusive, de l'intégration sociale et de l'éradication de la pauvreté.

leunesse

Les activités créatives contribuent de façon significative à l'emploi et au développement professionnel des jeunes. L'UNESCO et l'UE sont déterminés à renforcer les capacités des jeunes et à favoriser leur participation en tant que créateurs, producteurs et bénéficiaires d'activités, de biens et services culturels. Dans plusieurs pays, la Banque d'expertise a ainsi fourni une assistance technique visant à doter les jeunes de compétences entrepreneuriales, technologiques et de gestion.

Petits États insulaires en développement

Au cours des dernières années, la Banque d'expertise a représenté le principal mécanisme de mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les petits États insulaires en développement (PEID). Quatre PEID – la Barbade, Haïti, Maurice et les Seychelles – ont ainsi bénéficié de missions d'assistance technique.

Barbade

Adoption de la Loi sur le développement des industries culturelles et création de l'Agence de développement des industries culturelles de la Barbade.

Haïti

Révision du cadre normatif relatif aux droits d'auteur et aux droits voisins par le Bureau du droit d'auteur.













Honduras

Élaboration de trois projets pionniers destinés à promouvoir le développement local, la participation citoyenne et les partenariats public-privé grâce aux industries culturelles.

Argentine

Création d'une plate-forme audiovisuelle pour les enfants par le Bureau général des industries créatives de la ville de Buenos Aires.

Burkina Faso

Adoption de la Stratégie pour le développement des arts et de la culture dans le système éducatif et approbation de la Loi sur le statut de l'artiste.

Niger

Élaboration et adoption de la stratégie destinée à l'Agence de promotion des entreprises et industries culturelles (APEIC).



Développement professionnel dans les domaines de la musique et des arts visuels, menant à la création de l'Association of Kenya's Creative Practitioners (Kenya CREAPA).

Cambodge

Adoption de la toute première Politique culturelle nationale du Cambodge et préparation d'un avant-projet de feuille de route en vue de sa mise en œuvre sur la période 2015-2018.

Seychelles

Élaboration et approbation de la Politique pour les industries créatives, élaboration et adoption d'une Stratégie pour le développement de l'industrie de la musique, et création de l'Agence pour les industries créatives des Seychelles.

















République démocratique du Congo

Élaboration et adoption de la Déclaration de politique culturelle par le gouvernement et création par le ministère de la Culture d'un Comité de pilotage chargé de l'élaboration de la future politique culturelle nationale.

Malawi

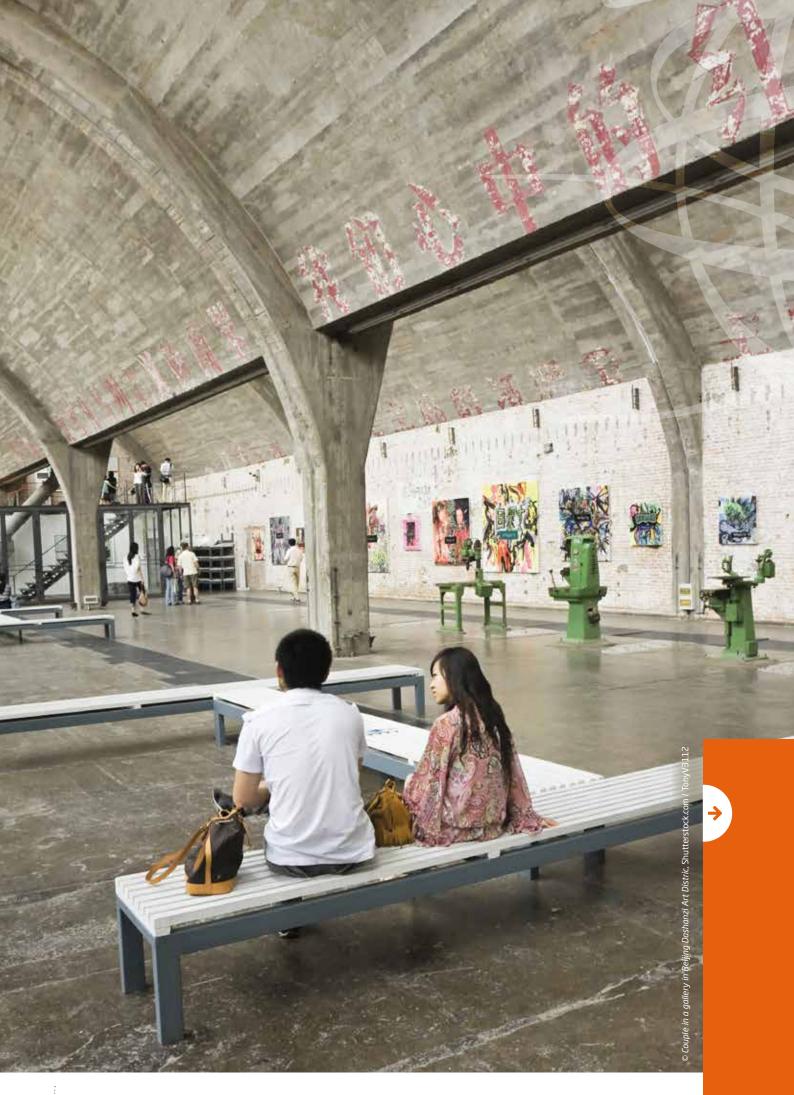
Approbation de la Politique culturelle nationale révisée et adoption d'un Plan d'action en six points afin d'encourager l'entrepreneuriat culturel chez les femmes.

Maurice

Élaboration et adoption du projet de Livre blanc «Creative Mauritius - Vision 2025».

Viet Nam

Élaboration et adoption du premier projet de Stratégie nationale pour les industries créatives.



10 RÉSULTATS PRINCIPAUX

- La Banque d'expertise, composée de 30 experts internationaux de premier plan issus de toutes les régions géographiques et de toutes les disciplines, a été créée afin de renforcer les capacités en faveur des industries culturelles et créatives dans le domaine des politiques publiques.
- 2 13 pays en développement partenaires ont été accompagnés dans le cadre d'un processus répondant aux attentes et priorités des pays, afin de mettre en œuvre la Convention de 2005 au niveau national.
- 23 politiques, stratégies, recommandations, plans d'action et documents juridiques destinés à la promotion des industries culturelles et créatives ont été élaborés et mis en œuvre.
- 4 Le projet a permis de sensibiliser à l'importance cruciale que revêtent la coordination et la collaboration interministérielles et intersectorielles pour un dialogue politique inclusif sur la culture et le développement.
- 5 La participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques a été renforcée grâce à la création d'équipes nationales composées des pouvoirs publics, d'associations

- professionnelles et d'organisations non gouvernementales.
- 6 Les décideurs ont été sensibilisés à l'importance de la Convention de 2005 en tant que cadre essentiel pour intégrer la culture dans les plans nationaux de développement durable.
- 7 Des plates-formes destinées aux partenariats public-privé ont été mises en place afin d'assurer l'efficacité et la viabilité des projets sur le terrain.
- B Le rôle des femmes et des jeunes dans la production culturelle a été renforcé par le biais de formations, de la constitution de réseaux, du partage de l'information et du renforcement des compétences.
- 2 Les opportunités offertes par le nouvel environnement numérique aux étapes de la création, de la production, de la distribution et de l'accès à une grande diversité de biens et services culturels ont été démontrées.
- La nécessité de garantir un engagement politique et un financement durables tout au long des phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques a été soulignée.

La Banque d'expertise en chiffres

835

JOURNÉES DE TRAVAIL

DANS LES PAYS

77

MISSIONS DANS

PAYS

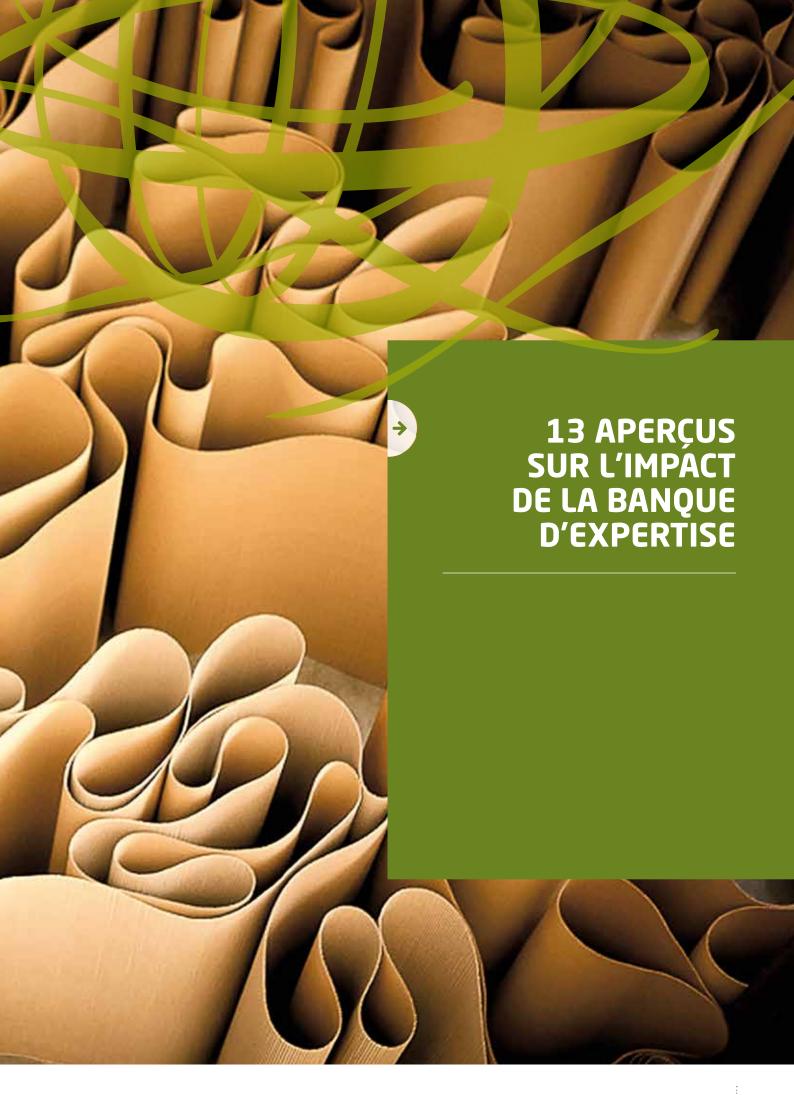
MILLION D'EUROS FINANCÉ PAR L'UE

EXPERTS DE PREMIER PLAN
DANS LE DOMAINE DES
POLITIQUES CULTURELLES

Renforçant la place de la culture dans les politiques nationales, les experts ont contribué à l'élaboration de :

- 9 STRATÉGIES.
- 4 PLANS D'ACTION.
- **5** ENSEMBLES DE RECOMMANDATIONS ET
- **5** DOCUMENTS DE POLITIQUE.







ARGENTINE

L'émergence d'une nouvelle industrie audiovisuelle



Dans le monde,

400 millions de personnes ayant l'espagnol pour langue maternelle

souhaitent avoir accès à des contenus audiovisuels dans leur langue. Le gouvernement de la ville de Buenos Aires saisit cette occasion exceptionnelle. En appliquant dix nouvelles recommandations stratégiques, la ville se transforme peu à peu en un centre mondial de production de contenus pour enfants en espagnol.

En 2010, le gouvernement argentin a adopté une loi exigeant des chaînes de télévision qu'elles prévoient trois heures de contenus pour les enfants chaque jour, dont 50 % doit être produit dans le pays. Dans le cadre de cette loi, la Banque d'expertise a apporté son soutien au gouvernement de la ville de Buenos Aires pour la création d'une plate-forme audiovisuelle de contenus destinés aux enfants (ClyA XXI). Deux conférences phares ont été organisées, et la municipalité a commandé de nouvelles recherches sur les évolutions et les tendances de la consommation de contenus audiovisuels par les jeunes.

Alors que cette nouvelle industrie prend forme, la ville investit dans les entreprises audiovisuelles tout en s'intéressant aux possibilités de collaboration avec le lucratif secteur des jeux vidéo, qui est en plein essor.

Pour renforcer ce nouveau secteur, il sera nécessaire d'y consacrer une attention et des ressources soutenues. Néanmoins, les actions déjà accomplies montrent bien que le partage des compétences peut propulser une toute nouvelle industrie sur la voie de la prospérité.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les producteurs du secteur audiovisuel, les organisations du secteur des jeux vidéo et les spécialistes du cinéma pour enfants ont apporté des contributions essentielles à chacune des étapes du projet. À la lumière de ce succès, la municipalité prévoit désormais d'associer davantage les acteurs de la société civile à son action.

En 2011 et 2012,

LES EXPERTS ONT MENÉ



LES EXPERTS ONT TRAVAILLÉ PENDANT UN TOTAL DE

63
jours
DANS LE PAYS







BARBADE

Libérer un potentiel créatif



Les stars internationales de la chanson comme

Rihanna, Gabby et
Shontelle sont des exemples
éclatants de ce que peut
offrir la dynamique scène
culturelle de la Barbade.
Neuf recommandations
stratégiques formulées par
les experts aident le pays à
libérer ce potentiel créatif.
Le but ultime: faire des
industries culturelles de la
Barbade une pierre angulaire
de l'économie.

Le gouvernement de la Barbade a reconnu la nécessité de collaborer avec les professionnels des industries culturelles en mettant en place une *Equipe nationale de travail sur les industries culturelles*. À cette fin, il a demandé l'assistance technique de l'UNESCO.

Neuf recommandations ont été formulées conjointement avec les experts sur la base de consultations menées avec plus de 100 parties prenantes. Elles se concentrent principalement sur la prise de décisions éclairées et l'implication d'un plus large éventail de parties prenantes. Elles cherchent également à stimuler l'esprit d'entreprise en offrant des possibilités de financement et de renforcement des compétences.

Les recommandations ont été soumises au gouvernement. En 2013, le Parlement a adopté la *Loi sur le développement des industries culturelles*, qui constitue un important pas en avant. Cette loi met en place des mécanismes financiers afin d'aider les industries culturelles à se développer de façon viable. En 2015, l'Agence de développement des industries culturelles de la Barbade a été créée pour coordonner un large éventail d'organismes, de ministères et de représentants de la société civile, en particulier les jeunes entrepreneurs.

Il faudra du temps pour réellement libérer le potentiel créatif de la Barbade, mais les missions ont déjà permis de faire plusieurs pas dans la bonne direction.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les musiciens, les artistes, les producteurs, les entrepreneurs et autres représentants de la société civile ont apporté des contributions essentielles à chacune des étapes des consultations. Leur implication durable sera vitale pour libérer le potentiel créatif de la Barbade.

En 2012,

LES EXPERTS ONT MENÉ

Missions

LES EXPERTS ONT TRAVAILLÉ PENDANT UN TOTAL DE

65 jours dans le pays

PRIORITÉS



PEID



DÉVELOPPEMENT DURABLE

MALAWI

Tracer une nouvelle voie pour la culture



La scène culturelle au Malawi est extrêmement vivante et propose une multitude de festivals de reggae, de jazz et autre musique. En 2012, les experts ont formulé, en coopération avec la société civile, sept recommandations en vue de la révision de la Politique culturelle nationale.

Depuis l'élaboration de sa *Politique culturelle nationale* en 2005, le Malawi a reconnu les industries culturelles et créatives comme étant un moteur de croissance et d'emploi. Pour renforcer le secteur de la culture, les experts ont offert des opportunités de formation à un large éventail de parties prenantes, mobilisant ainsi une grande diversité d'acteurs culturels et permettant de nouer des liens entre eux. Ceci s'est également traduit par la formulation de recommandations visant à donner aux opérateurs culturels de plus grands moyens d'action et à renforcer leurs compétences entrepreneuriales.

Ces nouvelles idées ont été intégrées à la *Politique culturelle nationale*, dont le Cabinet a approuvé la version révisée en 2015. A la suite de six sessions de formation, un Plan d'action a également été adopté pour renforcer, au sein du secteur de la culture, la place des femmes entrepreneures culturelles.

Poursuivant sur la lancée des experts, le gouvernement a consulté diverses parties prenantes à propos de la réglementation sur la distribution et la présentation de films et autres formes de divertissement. Un avant-projet de programme sur les arts du spectacle dans les écoles secondaires est également en cours d'élaboration, et le Conseil de la censure a, à cet effet, été transformé en un nouveau Conseil des normes et de la classification.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile a contribué à la conception du plan de travail et proposé des mesures pour renforcer les secteurs créatifs et culturels. En plus des organisations et des fondations, la mission a aussi impliqué des praticiens des arts et des opérateurs culturels.



KENYA

Commercialiser l'art en ligne



Dans cet environnement numérique aussi nouveau que dynamique, le

Kenya s'est appuyé sur les compétences des experts pour former des musiciens et des artistes en arts visuels à la commercialisation de leurs biens et services culturels à l'aide des technologies en ligne.

Les nouvelles technologies ont largement changé les secteurs culturels et créatifs du Kenya depuis l'adoption de la *Politique nationale sur la culture et le patrimoine* en 2008. Les experts ont formulé, en collaboration avec la société civile, des recommandations sur les façons d'améliorer le secteur créatif. Ils ont aussi conçu et réalisé des ateliers pour aider les formateurs à transmettre leurs connaissances en matière de commercialisation en ligne à un grand nombre de musiciens et d'artistes en arts visuels.

En 2013, le Kenya a indiqué que le programme de formation était une réussite durable. La formation a une incidence favorable directe sur la quantité et la qualité des œuvres d'art sur le marché, tout en suscitant une plus grande collaboration avec les organisations de la société civile concernant les questions culturelles.

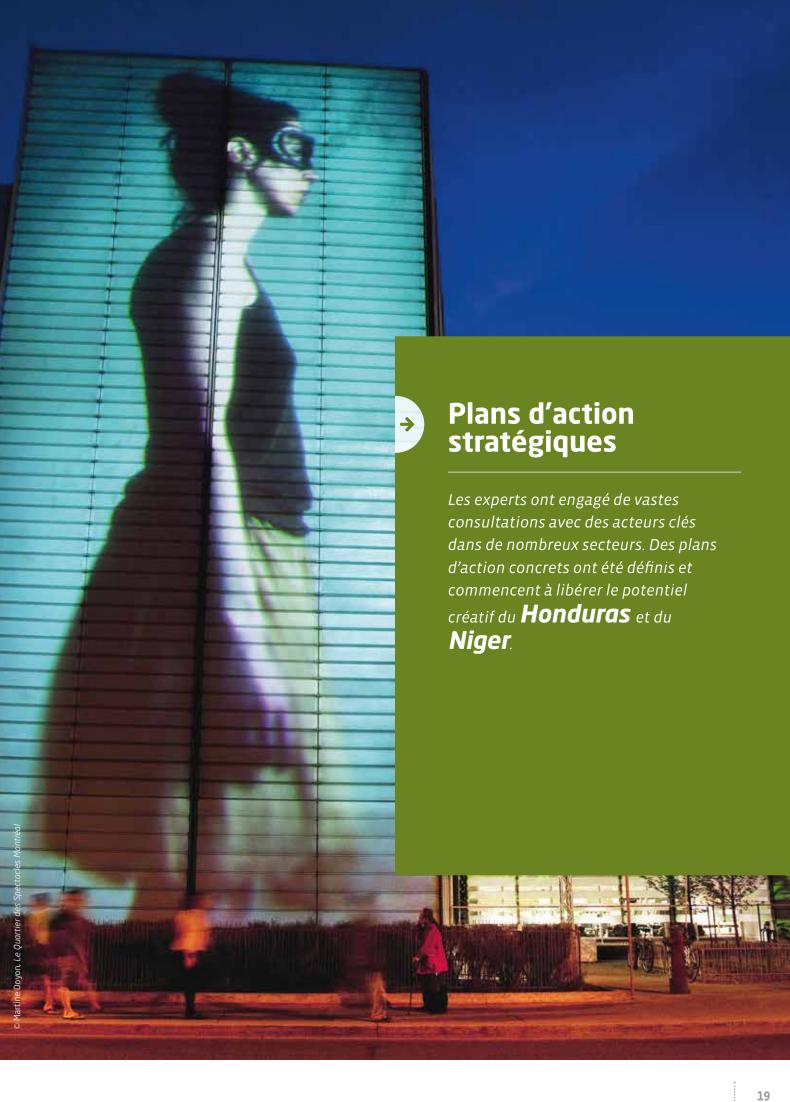
En 2014, le pays a mené une étude sur le secteur culturel dans le but d'améliorer ses politiques. Dans le même temps, un site de commerce en ligne a été créé afin d'aider les artistes à vendre leurs biens et services culturels, permettant ainsi à l'art kenyan d'avoir accès aux marchés en ligne.

L'exemple du Kenya montre que le partage des compétences peut susciter un changement durable dans le paysage culturel et économique d'un pays. Avec des compétences renforcées, les professionnels peuvent soutenir de façon durable le développement d'un secteur entièrement nouveau.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le comité de pilotage chargé de ce projet a accueilli des représentants de la société civile. Des rencontres plus vastes ont réuni des organisations de l'industrie musicale, notamment des artistes et producteurs, ainsi que des artistes en arts visuels.





HONDURAS

Un modèle de collaboration



Le Honduras a pris l'engagement de dynamiser ses industries culturelles et de les rendre plus compétitives, durables et attrayantes pour les investisseurs. L'un des principaux défis a consisté à favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé.

Avec l'adoption de la *Vision nationale pour 2010-2038* et du *Plan national pour 2010-2022*, le Honduras a mis l'accent sur le potentiel des industries créatives comme moteur de croissance et d'emploi. Malgré ces efforts, le pays continue de souffrir d'un manque d'infrastructures, de faibles mécanismes de financement et d'un accès limité à des biens et services culturels locaux.

Après des consultations engagées à l'échelle nationale avec plus de 600 artistes, associations, coopératives, représentants des autorités locales, entrepreneurs culturels et universités, l'équipe nationale a élaboré une stratégie «opérationnelle» concrète, véritable modèle destiné à piloter la réalisation de trois projets communautaires pionniers. Ces projets devaient permettre de tester des solutions pratiques pour aider les acteurs, tant publics que privés, à promouvoir le développement local dans le domaine de la culture.

En 2013, le Honduras a indiqué que les trois projets pilotes avaient été officiellement présentés à toutes les parties prenantes dans les conseils régionaux. En parallèle, le gouvernement a encouragé la coopération public-privé au sein des divers comités chargés de la conception des projets, et ce, afin d'obtenir des financements étrangers. Un guide du citoyen a également été produit afin de consolider les méthodes destinées à renforcer les programmes régionaux consacrés à la culture.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les consultations avec la société civile ont notamment pris la forme d'ateliers portant sur les industries culturelles. Les partenariats public-privé ont été encouragés, ce qui a ouvert la voie à l'implication durable de la société civile.



NIGER

L'ouverture vers l'entreprise



Le Niger a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention de 2005. En 2010, illa créé une agence

il a créé une agence chargée spécifiquement de promouvoir les industries et entreprises culturelles. Reconnaissant la nécessité de professionnaliser divers acteurs culturels au Niger, les experts ont été appelés à appuyer l'Agence de promotion des entreprises et industries culturelles (APEIC) dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action (2013-2015).

Les experts ont par ailleurs aidé l'Agence à encourager les relations entre les entrepreneurs et le secteur bancaire, facilitant ainsi l'obtention de financements indispensables au lancement ou à l'expansion des entreprises culturelles. Dans le même temps, la confiance des entrepreneurs et des investisseurs a été renforcée par la création d'un nouveau site Web, d'un guide pratique portant sur la conduite d'affaires dans le secteur culturel au Niger et d'un manuel permettant de cibler les marchés prioritaires.

En 2013 et 2014, un suivi a été mené au Niger dans le cadre du projet, ce qui a permis à l'Agence d'obtenir un financement national durable pour soutenir ses activités. Un soutien a également été apporté aux groupes professionnels de l'industrie culturelle.

Ce suivi a aussi contribué à évaluer les capacités actuelles de l'Agence. Il a notamment montré une intensification des actions de l'Agence, son engagement accru et sa meilleure compréhension des industries culturelles.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile a joué d'emblée un rôle de premier plan dans les discussions et l'identification des besoins des industries culturelles. Des consultations thématiques avec des entrepreneurs culturels ont été organisées, et les experts ont aussi rencontré divers établissements d'enseignement.





BURKINA FASO

Les écoles s'ouvrent à la culture



Aujourd'hui, la culture n'est plus sous-estimée dans le système éducatif du Burkina Faso, grâce au lancement d'une nouvelle stratégie gouvernementale conçue avec le soutien des experts.

Malgré l'adoption de la *Loi sur l'éducation* en 1996 et d'une *Politique nationale culturelle* en 2008, les progrès relatifs à la promotion de l'importance de l'éducation culturelle et artistique pour les jeunes ont été lents.

Grâce à l'appui soutenu des experts, le Conseil des ministres a adopté en 2015 la *Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabé*, qui permettra désormais aux écoliers du Burkina Faso de bénéficier d'une éducation de qualité dans le domaine de la culture. Cette stratégie appuie l'intégration de modules culturels et artistiques dans le programme de l'éducation nationale, dans le but d'encourager les élèves à créer et à développer des expressions culturelles.

L'ébauche de la Stratégie a commencé en 2012, et des activités de suivi ont été menées en 2013 et 2014. L'aide ensuite apportée par les experts a permis de poursuivre l'élaboration de la Stratégie en concevant un programme de formation des enseignants. Elle a également favorisé l'intervention de partenaires techniques afin de réviser les manuels scolaires et de garantir des financements pour la mise en œuvre de la stratégie. La culture occupe désormais une place prépondérante au Burkina Faso, alors qu'un processus à long terme d'intégration de la culture aux politiques nationales a été amorcé.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les vastes consultations menées avec la société civile ont notamment donné lieu à des discussions avec des personnalités du secteur de la culture, des représentants des associations de jeunes et diverses parties prenantes, dont des associations et des syndicats. Les experts ont également consulté des artistes travaillant dans le secteur de la formation professionnelle au sein de domaines variés.



VIET NAM

Un modèle de compétitivité



Compte tenu de son économie florissante et de sa scène culturelle dynamique, les

experts ont aidé le Viet Nam à définir une stratégie nationale dans le but de faire du pays un centre de la créativité en Asie du Sud-Est Le Viet Nam a vu apparaître un nouveau marché national pour les produits créatifs et culturels. Le ministère de la Culture a demandé le soutien de la Banque d'expertise afin de saisir ces opportunités. Le lancement de Viet Nam créatif – Un cadre pour une stratégie de croissance, de développement et de compétitivité en décembre 2013 a constitué le point culminant du soutien apporté par les experts.

Cette stratégie a notamment pour priorité d'accroître les possibilités d'investissement dans les industries culturelles. A cette fin, les experts ont conçu un mécanisme financier ainsi qu'un cadre et cinq recommandations qui serviront de feuille de route au gouvernement vietnamien pour atteindre ses objectifs.

En 2013 et 2014, les experts ont fourni au Viet Nam un soutien supplémentaire sous la forme d'une assistance technique et d'un accompagnement intensif auprès de la principale agence publique concernée, soit l'Institut vietnamien d'Etudes sur la Culture et les Arts (VICAS). Un atelier national de consultation avec des parties prenantes clés a été organisé pour identifier les meilleurs moyens d'appliquer les divers éléments de la stratégie. Ces efforts conjugués ont libéré le potentiel économique et social des industries culturelles au Viet Nam.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le secteur de la société civile demeure relativement restreint au Viet Nam. Les experts se sont principalement attachés à impliquer ce secteur en engageant des consultations avec des représentants des sociétés de production, des metteurs en scène et réalisateurs, des chanteurs et des artistes ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Ces différents acteurs ont ainsi pu rencontrer des représentants des pouvoirs publics pour identifier leurs difficultés et leurs besoins.

Entre 2012 et 2014,

LES EXPERTS ONT MENÉ

4 missions LES EXPERTS ONT TRAVAILLÉ PENDANT UN TOTAL DE

82
jours

DANS LE PAYS

PRIORITÉS



HAÏTI

Un nouveau chapitre s'ouvre pour l'industrie du livre



En Haïti, où le secteur litteraire prospère, la culture est au cœur des processus de reconstruction.

Avec le soutien des experts, le gouvernement a exploré les façons dont l'industrie du livre pouvait jouer un rôle plus actif dans le développement du pays.

Suite au tremblement de terre de 2010, le gouvernement haïtien a choisi de mettre l'accent sur la culture dans son processus de reconstruction et sa stratégie de développement. Les experts sont donc intervenus afin d'aider le gouvernement à redynamiser l'industrie du livre, notamment par la promotion du droit d'auteur. Une évaluation de l'industrie du livre en Haïti a ainsi été réalisée dans le but d'éclairer et de guider les efforts qui seront engagés à l'avenir

Les experts ont aidé les acteurs et les professionnels de l'industrie culturelle tout au long de la chaîne de valeur à comprendre le rôle de chacun des maillons de la chaîne ainsi que leur propre valeur ajoutée dans l'industrie.

Résultat de cette initiative, le cadre juridique relatif au droit d'auteur a été révisé en 2013 et soumis à l'approbation du ministère de la Culture. En 2014, le Bureau haïtien du droit d'auteur a également présenté une nouvelle stratégie en faveur de l'industrie du livre.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Malgré les contraintes de sécurité et les difficultés de déplacement liées au tremblement de terre dévastateur, les réunions avec la société civile ont inclus des organisations non gouvernementales, des maisons d'édition, des représentants d'associations musicales et des écrivains.

L'équipe nationale était composée de professionnels issus de diverses entités dont le directeur général du Bureau haïtien du droit d'auteur, le directeur général de l'Office national du livre et des experts nationaux de l'industrie du livre.





MAURICE

Encourager la créativité et l'entrepreneuriat



L'économie de Maurice affiche un taux de croissance parmi les plus rapides de l'Afrique subsaharienne.

Autrefois fondée sur la monoculture, elle s'est depuis tournée vers une économie de services diversifiée. Conscient du potentiel de la culture, le pays est désormais prêt à investir dans ce secteur.

En 2014, le pays a approuvé le Livre blanc *Creative Mauritius – Vision 2025.* Ce Livre, qui a fait date, a pour objet d'encourager la création artistique et l'entrepreneuriat culturel. Il est le résultat direct du travail réalisé par les experts deux ans plus tôt, qui avait donné lieu à des consultations dans tout le pays avec des artistes, des professionnels de la culture, des fonctionnaires, des entités commerciales, des éducateurs, des experts en technologies de l'information et des organisations non gouvernementales.

Ces consultations ont suscité des réponses d'une grande richesse. Elles ont permis à divers acteurs de la culture d'avoir des discussions approfondies sur des enjeux spécifiques et de proposer des solutions très précises sur la façon de développer leurs industries. Sur la base de ces discussions, les experts ont soutenu l'élaboration d'un document stratégique assorti de plans d'action.

Une fois le Livre blanc approuvé, le gouvernement a organisé des consultations avec le grand public et les parties prenantes afin de partager les propositions du Livre blanc et de recueillir les commentaires et suggestions afin de le compléter.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Plus de 250 parties prenantes du secteur culturel ont participé à huit consultations organisées à travers Maurice et l'île Rodrigues. La société civile de Maurice a joué un rôle clé dans l'élaboration de la stratégie nationale et des plans d'action. Le consensus auquel les consultations ont abouti a donné lieu à la création d'organismes sectoriels indépendants de coopération, qui permettront à la société civile de mieux se faire entendre.



En 2012.

SEYCHELLES

Engager les industries créatives sur la voie de la croissance



Les Seychelles, pays d'une grande grande richesse culturelle, axent désormais leurs efforts sur le développement de leurs industries culturelles et créatives.

Avec l'adoption du 2010 Licensing Amendment Act et du 2010 Investment Act, le gouvernement des Seychelles a demandé l'assistance technique de l'UNESCO afin d'accompagner les entrepreneurs culturels dans la création et la commercialisation de biens et services culturels. Dans ce cadre, les experts ont soutenu l'élaboration de la nouvelle Politique sur les industries créatives ainsi que d'une stratégie pour le développement du secteur de la musique, qui présente un très riche potentiel. Le ministère du Tourisme et de la Culture, conjointement avec le Conseil national des arts, était chargé de l'élaboration de la Politique et de la Stratégie.

En 2013, le gouvernement a créé l'Agence des industries créatives des Seychelles afin de mettre en œuvre ces deux instruments. Cela a ouvert la voie à une croissance accrue et au renforcement du soutien dont bénéficient les artistes et les entrepreneurs culturels.

En parallèle, le travail mené aux Seychelles a servi de point de départ à l'élaboration d'une stratégie culturelle par la Commission de l'océan Indien. Grâce à l'assistance technique sérieuse et soutenue des experts, les Seychelles ont pu s'engager dans un processus à long terme visant une plus grande intégration de la culture dans les politiques nationales.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les diverses consultations soutenues par les experts ont permis à la société civile d'influencer la formulation de la *Politique sur les industries créatives* et de la *Stratégie pour l'industrie de la musique*. Les experts ont notamment rencontré des responsables du Conservatoire national des arts de la scène, des producteurs et des interprètes, des organisations non gouvernementales, des associations d'art et des membres de plusieurs associations d'artistes.



CAMBODGE

Une gouvernance de la culture renforcée



Alors que le Cambodge continue d'afficher une d'afficher une croissance rapide, l'aide apportée par les experts a permis au pays de renforcer sa gouvernance de la culture, ce qui a ouvert des possibilités inédites au sein des industries culturelles et en matière de développement professionnel.

Suivant la proposition initiale de développement d'une politique culturelle pour le Cambodge en 2011, un processus a été lancé avec le soutien des experts, menant à l'élaboration d'une nouvelle *Politique culturelle nationale* et d'un plan d'action. Le processus a aussi engendré des projets axés sur le développement des industries culturelles ainsi que sur l'intégration d'une composante éducative à la gestion de la culture. Des programmes de formation continue pour les professionnels travaillant dans les domaines des arts et de la culture ont également été conçus.

En 2013 et 2014, les experts ont offert au Cambodge une assistance supplémentaire de suivi, en aidant le gouvernement à élaborer une feuille de route en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle. Cette politique révisée a été approuvée en 2014. Ces activités complémentaires ont également permis de garantir des sources de financement pour la mise en œuvre du projet.

Grâce aux contributions des professionnels du secteur de la culture, le Cambodge s'oriente désormais vers une intégration plus systématique de la culture dans ses politiques nationales, ce qui ne manquera pas de renforcer efficacement la gouvernance de la culture dans le pays.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les experts ont veillé à ce que la société civile soit associée à la définition d'une vision globale et à la formulation de propositions concrètes en matière de culture. Les acteurs du secteur ont rencontré des représentants des pouvoirs publics au niveau national et provincial, des universitaires et des experts dans les domaines concernés. Quatre ministères, de même que la Commission nationale du Cambodge pour l'UNESCO, ont en outre été activement impliqués.

Entre 2012 et 2014,

LES EXPERTS ONT MENÉ

missions

LES EXPERTS ONT TRAVAILLÉ PENDANT UN TOTAL DE

80
jours
DANS LE PAYS

PRIORITÉS



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Une première Déclaration de politique culturelle



La République démocratique du Congo (RDC) possède un important potentiel dans tous les secteurs culturels, et en particulier dans celui de la musique. Le gouvernement considère cette richesse comme un atout majeur pour le développement d'industries culturelles compétitives et rentables.

En 2013, la RDC a adopté sa toute première *Déclaration de politique culturelle*, ouvrant ainsi la voie à une politique culturelle nationale intégrée.

Cette Déclaration phare est le résultat direct de l'aide apportée par les experts, qui ont engagé en 2012 de vastes consultations, notamment avec la société civile. Un comité de pilotage prépare actuellement sur cette base la toute première politique culturelle nationale du pays.

Il faudra du temps pour élaborer puis mettre en œuvre cette politique, mais les résultats constatés témoignent d'ores et déjà de l'engagement du gouvernement à atteindre cet objectif à long terme, en renforçant ainsi de façon positive la gouvernance de la culture en RDC.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les experts ont joué un grand rôle dans l'établissement d'un lien de confiance entre le gouvernement et la société civile. Des rencontres ont aussi été organisées avec des artistes et des opérateurs culturels. La Déclaration est le résultat de ces vastes consultations



LES EXPERTS ONT
TRAVAILLÉ PENDANT UN
TOTAL DE

JOUIS
DANS LE PAYS



En 2012.





PERSPECTIVES D'AVENIR. TRAVAILLER AVEC LA BANQUE D'EXPERTISE APRES 2015

Tandis que la communauté internationale fait front commun pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, il est indispensable de dresser le bilan des réalisations passées et de réfléchir aux défis à venir. Le projet UNESCO/ UE (2010-2015) offre de nouvelles preuves que la culture favorise le développement durable. Il témoigne également des effets positifs engendrés par l'engagement participatif du secteur de la culture dans l'élaboration des politiques. Face aux nouvelles demandes d'assistance à long terme dans des domaines émergents (égalité des genres, mobilité des artistes et des professionnels de la culture, traitement préférentiel, commerce et numérique), l'UNESCO demeure engagée, aux côtés de l'UE et par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2005, à favoriser l'avènement de sociétés démocratiques créatives, ouvertes et dynamiques.



Les prochaines étapes : quoi et comment ?

- Renforcer l'EXPERTISE. La Banque d'expertise élargie de 30 à 43 experts internationaux a été renouvelée pour la période 2015-2017.
- Améliorer la RECHERCHE ET LE SUIVI. Grâce aux contributions de la Banque d'expertise, l'UNESCO a publié un premier Rapport mondial sur l'impact de la Convention de 2005 intitulé «Re|penser les politiques culturelles 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement.»
- Faire progresser la COOPÉRATION pour le développement. Avec le soutien de la Banque d'expertise, l'UNESCO mène des activités de renforcement des capacités à long terme portant sur le suivi des politiques. Cette action s'étend à 12 pays en développement situés dans toutes les régions du monde pour la période 2015-2017.
- Fournir des OUTILS DE FORMATION. Les experts finalisent actuellement des modules de formation portant sur la compréhension de la Convention de 2005, les rapports périodiques et le suivi des politiques, l'élaboration et la mise en œuvre participatives des politiques, la conception et l'évaluation de projets. Un nouveau module sur le traitement préférentiel destiné aux négociateurs commerciaux est en cours de préparation.
- ACCROÎTRE LE SOUTIEN DES DONATEURS afin de fournir une assistance technique aux pays en développement dans le domaine de la culture.



Mobiliser des ressources provenant de la coopération pour le développement pour soutenir les pays en développement dans

l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et politiques, afin de créer un secteur des industries culturelles et créatives dynamique et économiquement viable.

1.5 MILLION d'euros mobilisés au travers du programme thématique de l'UE «Développement social et humain»
54% des projets réalisés en Afrique
31% dans les petits États insulaires en développement



Encourager la valorisation de la diversité culturelle et la contribution de la culture au développement durable par le biais d'une éducation de qualité,

ainsi que le savoir et les compétences nécessaires à des emplois décents et à l'entrepreneuriat.

Au Burkina Faso, plus de **40%** des programmes scolaires des écoles primaires et secondaires sont révisés pour y inclure les arts et la culture



Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles par le biais de leur participation aux industries culturelles et créatives en tant

que créatrices, productrices et consommatrices d'expressions culturelles.

Au Malawi, **6** sessions de formation ont été entreprises pour développer les compétences de femmes entrepreneures culturelles



Soutenir des politiques pour l'innovation et la créativité qui peuvent contribuer à la croissance économique, à l'emploi productif et créer de

nouvelles opportunités pour les micro, petites et moyennes entreprises.

Plus de **20** politiques et plans ont été élaborés pour soutenir la croissance des industries culturelles et créatives et la formation des entrepreneurs culturels



TRANSFORMER NOTRE MONDE:

Contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), ratifiée par l'Union européenne en 2006, constitue un outil essentiel dans ce processus. Sa mise en œuvre montre la contribution qu'offrent les industries culturelles et créatives à l'atteinte de ces objectifs et cibles globaux. Les résultats émanant du projet UNESCO/UE de Banque d'expertise sur la gouvernance de la culture dans les pays en développement offrent la preuve concrète que l'investissement dans la culture et la créativité est pertinent pour accomplir l'Agenda 2030.



Mobiliser les secteurs public et privé et la société civile afin de favoriser leur coopération et le partage de connaissances, de données et

d'expertise sur les industries culturelles et créatives grâce à des partenariats innovants globaux pour le développement.

1 partenariat innovant global menant à des plates-formes de coopération multi-parties prenantes dans 13 pays en développement



Renforcer des institutions responsables, transparentes et efficaces, qui protègent les droits fondamentaux et soutiennent les industries culturelles et créatives

pour des sociétés inclusives.

Plus de **1800** parties prenantes représentant des institutions gouvernementales, le secteur privé et la société civile ont travaillé ensemble pour élaborer de nouvelles politiques pour les industries culturelles et créatives



Soutenir la création, la production et la distribution des industries et produits culturels et créatifs locaux ainsi que leur jouissance,

peut contribuer à des schémas de consommation et de production durables.

62% des stratégies de politique nationale et des cadres adoptés traitent du renforcement des industries culturelles et des produits locaux



Investir dans des infrastructures durables qui peuvent soutenir la chaîne de valeur et les marchés des industries culturelles et

créatives locales, et qui contribuent au développement économique et au bien-être humain.

77% des projets ont aidé à la consolidation d'infrastructures pour le renforcement de la chaîne de valeur et des marchés des industries culturelles et créatives locales



Investir dans les industries culturelles et créatives afin de réduire les inégalités dans l'accès aux ressources culturelles, menant à une

inclusion sociale, économique et politique.

30% des projets ont augmenté l'accès des professionnels de la culture aux technologies numériques

Conclure des partenariats dans le cadre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles afin de promouvoir des systèmes durables de gouvernance de la culture et des secteurs culturels et créatifs dynamiques.

Section de la diversité des expressions culturelles Division de la créativité Secteur de la culture UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

E-mail: convention2005@unesco.org http://fr.unesco.org/creativity/

Suivez-nous sur Twitter : #supportcreativity







Diversité des expressions culturelles



